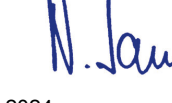


Plan communal d'affectation des zones

ECHELLE 1:5'000

nom du plan 		Signature
Neuchâtel, le 6 mars 2024		Au nom du Conseil communal,
Présida	Adoption	
La/Les conseiller(es) d'Etat cheff(e) du Département du développement territorial et de l'environnement,		Par arrêté de ce jour, Au nom du Conseil d'Etat.
Neuchâtel, le _____	La/La Président(e)	La/La Secrétaire
Mise à l'enquête publique		Approbation
Reçu _____, élu Au nom du Conseil communal,		Par arrêté de ce jour, Au nom du Conseil d'Etat.
La/La Président(e)	La/La Secrétaire	La/La Président(e)
La Sagone, le _____		Neuchâtel, le _____
Sancion		
Par arrêté de ce jour, Au nom du Conseil d'Etat.		Neuchâtel, le _____
La/La Président(e)	La/La Secrétaire	La/La Chancelier(ier)

LÉGENDE

CONTENU CONTRAIGNANT ¹		Réglement	Remarque aux dispositions légales
	Urbanisation et protection du patrimoine bâti		
	Zone d'habitation 1	X	Art. 9, 12 et 23, RCAZ
	Zone d'habitation 2	X	Art. 9, 12 et 23, RCAZ
	Zone mixte 2a	X	Art. 9, 13 et 23, RCAZ
	Zone d'activités économiques 1	X	Art. 9, 14 et 23, RCAZ
	Zone d'activités économiques 2	X	Art. 9, 14 et 23, RCAZ
	Zone d'utilité publique 1 - Constructible	X	Art. 9, 17 et 23, RCAZ
	Zone d'utilité publique 2 - A constructibilité restreinte	X	Art. 9, 17 et 23, RCAZ
	Zone de tourisme, sports, détente et loisirs 1 - Constructible	X	Art. 9, 19 et 23, RCAZ
	Zone de tourisme, sports, détente et loisirs 2 - A constructibilité restreinte	X	
	Zone de verdure	X	Art. 9, 18 et 23, RCAZ
	Zone de transport laire publique (circulation aéroferroviaire)	X	Art. 9, 18 et 23, RCAZ
	Zone de plan spécial - Tourisme et loisirs	X	Art. 10, RCAZ / Règlement du PS concerné
	Plan de quartier : Première soumise à PQ	X	Art. 10, RCAZ
	Plan spécial : Perimètre des PV en vigueur	X	Art. 10, RCAZ
	Perimètre à prescriptions particulières	X	Art. 10, 25 et 30, RCAZ
	Bâtiment inscriptible - Catégorie 1 - Valeurs de 0 à 3 en zone à bâtir	X	Art. 33, RCAZ
	Bâtiment ayant une valeur patrimoniale - Catégorie 2 - Valeurs de 4 à 6 en zone à bâtir	X	Art. 34, RCAZ
	Bâtiment pertinent - Catégorie 3 - Valeurs de 7 à 9 en zone à bâtir	X	Art. 35, RCAZ
	Bâtiment degré de protection hors de la zone à bâtir	X	Art. 36, RCAZ
	Agriculture et autres zones et territoires		
	Zone agricole / Aire forestière / Cours d'eau et écoulements	X	Art. 9, 22 et 23, RCAZ
	Prémontre à habitat traditionnellement dispersé	X	Art. 10, 37 à 40, RCAZ / Art. 39, OA
	Zone de maintien de l'habitat rural	X	Art. 9, 23 et 31, RCAZ / Art. 33, OA
	Zone d'extraction de matériaux en vigueur	X	Art. 9, 20 et 23, RCAZ
	Prémontre de plan d'extraction de matériaux en vigueur	X	Art. 10 et 23, RCAZ
	Zone de plan spécial 1 - Tourisme et loisirs	X	Art. 10, RCAZ / Règlement du PS concerné
	Protection naturelle et paysagère		
	Zone à protéger communale	X	Art. 9 et 50 à 61, RCAZ
	Distance des constructions par rapport à la forêt	X	Art. 11, RCAZ / Art. 17, al. 3, LCAT
	Distance des constructions par rapport aux axes et densités classés	X	Art. 62 à 64, RCAZ / Art. 17, al. 3, LCAT
	Dangers naturels		
	Secteur de danger de degré élevé	X	Art. 42 à 44, 48, RCAZ
	Secteur de danger de degré moyen	X	Art. 42 à 44, 47, RCAZ
	Secteur de danger de degré faible	X	Art. 42 à 44, 46, RCAZ
	Secteur de danger résiduel	X	Art. 42 à 44, 45, RCAZ
	Secteur indicatif de dangers	X	Art. 42 à 45, 49, RCAZ
	CONTENU INFORMATIF¹		
	Urbanisme et protection du patrimoine bâti		
	Zone de constructions basses	X X	Art. 9, 16 et 23, RCAZ / Décret concernant les sites naturels du canton
	Protection naturelle et paysagère		
	Zone de crises et furtils	X	Décret concernant la protection des sites naturels du canton
	Biotopie	X	Décret concernant la protection de biotopes
	Objet particulier à protéger	X	Arrêté de classement / Art. 30, LCPFN
	Distance des constructions par rapport à la forêt	X	Art. 17, al. 1, LCAT
	Protection des captages des eaux souterraines		
	Zone de protection des captages S1	X	LPEI
	Zone de protection des captages S2	X	LPEI
	Zone de protection des captages S3	X	LPEI
	CONTENU INFORMATIF¹		
	Autres informations		
	Première archéologique	X	LSPC
	Première de sécurité des places de tir	X	Ordonnance sur les installations de tir
	Océoduc	X	
	Ligne électrique aérienne	X	
	Bentline mécanique	X	
	Loterie communale	X	

1 Type de contenu :

- Contenu cartographique : Défini par le plan communal d'affectation des zones et opposable aux tiers dans le cadre du PCAZ
- Contenu informatif : Défini par une autre procédure et opposable aux tiers dans le cadre de la procédure en question
- Contenu indicatif : Sans force obligatoire et non opposable aux tiers

2 Dispositions légales en vigueur en date d'établissement du plan

Établi sur la base des données de la mesure officielle du 23.01.24

Référence SGRF : 20240123_20255

Données cartographiques du SITN G 2024 / Service de la Géomatique et du Registre Foncier